

Article dans Fémina !

Article dans Femina !

Dans son édition du 11 Mars (n°519) , [Version Femina](#) (le supplément du Journal du Dimanche et de la presse quotidienne régionale) nous gratifie d'une double page sur le Vote Blanc.

Cet article explique le vote blanc et ses enjeux puis laisse la parole à **deux spécialistes du sujet**, un "pour" sa reconnaissance, l'autre "contre".

Vous l'aurez compris, l'argumentaire pro vote blanc est réalisé via une interview de [Stéphane Guyot](#), le président du Parti du Vote Blanc. Stéphane est opposé à **Xavier Magnon**, Professeur de droit, dont l'argumentaire semble purement ... juridique.

Enfin, le journaliste **laisse la parole à ses lecteurs/lectrices** pour que chacun puisse y exprimer son point de vue : Différentes opinions et pourtant toutes très intéressantes !

Bref, un **article simple et constructif à propos du vote blanc** et qui donne la parole à tous.

Je vous laisse le découvrir en cliquant sur la photo,

De vous à nous

Pour ou contre La reconnaissance du vote blanc

LA LOI NE LE CONSIDÈRE PAS COMME UN SUFFRAGE EXPRIMÉ. MAIS LE DÉBAT FAIT RAGE À CHAQUE ÉLECTION... ET DANS NOS PAGES.

POUR

Stéphane Guyot, président du Parti du vote blanc

Il est un véritable outil de mesure du taux d'adhésion des électeurs.

L'électeur qui met un bulletin blanc dans l'urne dit : « Je veux voter, mais ce qui m'est proposé ne me convient pas. » Sa voix doit pouvoir se faire entendre, c'est un acte citoyen, il est intellectuellement malhonnête de l'assimiler au vote nul. Les associations qui militent en faveur de la reconnaissance du vote blanc se heurtent à un mur. Au cours des vingt dernières années, il y a eu quelque vingt propositions de loi en ce sens, qui n'ont débouché sur rien. Se limiter à tirer ce qui est à portée de la possibilité pour décompter séparément les votes blancs et les nuls ne sert à rien. C'est comme si les radars faisaient les excès de vitesse sans donner de sanction. Nous demandons une réforme du Code électoral qui intègre les votes blancs parmi les suffrages exprimés, au même titre que les votes obtenus par chaque candidat. Il faut un véritable outil de mesure du taux d'adhésion des électeurs. Les électeurs qui ne se rendent pas à une urne pour manifester leur opposition à l'offre électorale pratiquent une abstention civique, ils devraient pouvoir l'exprimer. L'abstention est abondamment commentée après chaque élection, elle attend des taux records sans que les élus en soient le moins du monde dérangés. Ils doivent avoir une tape de Democlos au-dessus de la tête pour se remettre en question. De 10 à 15 % de votes blancs comptés comme suffrages exprimés suffiraient à produire un séisme, cela pourrait aller jusqu'à l'invalidité l'élection. Nous ne sommes pas à jour bloquer le système, mais nous voulons faire pression afin de redonner au vote ses lettres de noblesse. Trop d'électeurs se sentent poussés à désigner les urnes, à protester en votant pour les extrêmes, à voter sans conviction.

CONTRE

Xavier Magnon, professeur de droit public à l'université de Toulouse I Capitole

Le vote blanc remet en cause la légitimité des résultats d'une élection.

L'absence de reconnaissance du vote blanc en tant que suffrage exprimé n'est pas une spécificité française, seuls quelques États dans le monde le reconnaissent dans certaines élections. Ce choix s'explique. Le vote blanc pose problème. Le refus de choisir parmi les candidats ou de se prononcer sur une question, dans le cadre d'un référendum, témoigne d'une distance vis-à-vis de l'offre politique, donc des institutions en place et du système dans son ensemble. Reconnaître le vote blanc reviendrait à rendre visible et légitime l'expression de cette distance et à valider ainsi un vote potentiellement révolutionnaire. Il est pour le moins paradoxal de demander à une institution qu'elle accepte ce qui menace de la remettre en cause. Voilà pourquoi le vote blanc est appréhendé comme le vote nul, auquel il est assimilé en France.

dans le décompte des suffrages. Il existe une demande sociale visant à prendre en compte le vote blanc. Des propositions de loi ont été déposées en ce sens. Jusqu'à présent, toutes sont restées lettre morte. D'un point de vue stratégique, on peut penser que les parlementaires n'ont pas intérêt à approuver une réforme législative dont ils risquent d'être les premières victimes. On peut officiellement demander aux partis politiques d'admettre de comptabiliser des bulletins qui ne portent pas sur leurs candidats. Il faut également souligner le risque que le vote blanc représente. Il compromet le suffrage exprimé au point de remettre en cause la légitimité des résultats d'une élection. Pour être élu à la présidence de la République, la Constitution française exige l'obtention de la majorité absolue des suffrages, c'est-à-dire la moitié des voix plus une. En cas de prise en compte du vote blanc comme suffrage exprimé, il pourrait être difficile pour un candidat d'obtenir cette majorité au second tour de l'élection. Il est certes toujours possible de modifier la Constitution, mais quelle serait la légitimité d'un président de la République élu avec moins de 50 % des suffrages exprimés ?

POUR VOUS QUI LE DITES

- « Pour moi, le vote sert à choisir celui qui semble le moins mauvais. Choisir le moins mauvais, c'est le moins pire. Mais ça n'est pas le mieux. Ça n'est que le moindre mal. » **Monique G. (34)**
- « Ma femme et moi pensons qu'il est absurde de ne pas tenir compte d'un vote blanc. Ça, pour nous, ça n'est pas une question de principe, c'est une question de bon sens. » **Yves R. (31)**
- « Je me demande pourquoi on accepte d'inscrire les votes blancs, les votes nuls et les abstentions. En votant blanc, on ne s'engage pas à voter, on se dégage et on s'exprime. Le comptabiliser comme un vote valide revient à donner les résultats et à voter les décisions futures. » **Martin-Françoise T. (38)**

POUR VOUS QUI LE DITES

- « Le vote blanc n'est pas une preuve de manque d'intérêt, c'est un vote de protestation. Cela arrange beaucoup de candidats de le considérer comme nul. Je ne suis pas d'accord avec cette législation stupide. » **Jacqueline G. (38)**
- « Voter blanc, ça prouve que les candidats ne sont pas intéressés par le résultat, ça prouve que le candidat qui a gagné n'est pas celui qui a le plus de soutien. » **André B. (31)**
- « Il est temps que la Constitution évolue et prenne acte. Les citoyens devraient avoir la possibilité de dire au monde politique : "Non, parce que le résultat n'est pas satisfaisant, réévaluez-vous !" » **Monique M. (31)**
- « En votant blanc, les citoyens prouvent une certaine envie et expriment une idée. C'est un acte citoyen. Ça prouve que le candidat qui a gagné n'est pas celui qui a le plus de soutien. » **Christophe J. (34)**
- « Il n'y a pas de vote blanc, il y a des votes exprimés et des votes non exprimés. Le vote blanc n'est qu'un vote non exprimé. » **Christophe J. (34)**
- « Je suis convaincu que le vote blanc n'est pas une preuve de manque d'intérêt, c'est une preuve de désaccord. » **Christophe J. (34)**
- « Je suis convaincu que le vote blanc n'est pas une preuve de manque d'intérêt, c'est une preuve de désaccord. » **Christophe J. (34)**

11 mars 2012

fémina

C'EST VOUS QUI LE DITES

10 www.femina.com

[Télécharger l'article de Version Fémina \(11 Mars 2012\)](#)